

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 47

10 janvier 2011

SOMMAIRE

Absolute Blue S.A.	2240	Losty S.A.	2210
Acome S.A.	2241	LU PC VIII S.à r.l.	2223
Agence Immobilière FORIS	2241	Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.	2238
Amega S.A.	2232	Nature and Health Investments SAH	2228
Asia Capital Investments II Sàrl	2241	Neoclides III S.A.	2228
A-Syst S.A.	2240	Normatis S.A.	2230
B.V. Petroleum Assurantie Maatschappij Luxembourg Branch	2254	Pacific Real Estate Basket S.à r.l.	2231
Chall'O Music International S.A.	2241	Poudrerie de Luxembourg	2231
Chall'O Music International S.A.	2242	Promobe Finance	2231
Clear Sky	2242	Rebrifi S.A.	2223
CMC Card and Management Consult S.à r.l.	2242	Rebrifi SPF S.A.	2223
Cool-Team S.à r.l.	2242	RPS FinCo	2255
Coyote Finance S.A.	2243	Scotsman Group LLC, S.C.S.	2236
Credit Suisse First Boston Ceramic Part- ners (Poland) S.à r.l.	2243	Scotsman Group LLC, S.C.S.	2237
Credit Suisse First Boston Ceramic Part- ners (Poland) S.à r.l.	2243	Seri System International S.A.	2237
CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l.	2243	Severn Trent European Finance Limited	2232
Dartis	2244	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.	2232
Deltatecc Luxembourg S.à r.l.	2253	SHOGUN PROPERTIES, société de ges- tion de patrimoine familial	2256
Delta Universe	2242	Socamil S.A.	2233
Design und Farbe G.m.b.h.	2254	SPL WorldGroup B.V.	2236
Dufenergy International S.A.	2254	Star Cup S. à r.l.	2233
Duva Holding S.A.	2254	Supercars Sàrl	2236
Duva SPF S.A.	2254	Techcarbon S.A.	2256
Europelite B.V.	2255	Tiger Cats Investment, S.à r.l.	2243
Flying Passion S.A.	2255	TMINE S.A.	2236
Garage Jang Blom S.A.	2238	Trade-Comm Sàrl	2256
Hair Design Sàrl	2255	United Properties S.A.	2233
Hamm.Ben.Fica S.à r.l.	2255	United Properties SPF S.A.	2233
Heider Tankschiffahrt S.à r.l.	2256	Vanderbilt Clinical Sarl	2244
IS Development S.à r.l.	2228	Vanni S.A.	2237
Kam Credit Investors 3 S.à r.l.	2210	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	2237
Lipany S.A.	2223		

Losty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.351.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010160496/18.

(100184657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.043.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“KKR Credit Investors L.P.”, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, and listed under file number 4890069 in the Office of the Secretary of State of the State of Delaware,

represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given to him in San Francisco (USA), on 22 November 2010,

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares (as defined in Article 5 below), or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “KAM Credit Investors 3 S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and undertakings and any other form of investment in such companies and undertakings (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons qualifying as professional clients in the sense of the EU Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may provide loans and financing of any kind or form or grant guarantees or security of any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred and fifteen thousand pounds sterling (GBP 115,000.-), divided into one hundred and fifteen thousand pounds sterling (115,000.-) series A shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

The Company may issue additional series of shares. All outstanding series of shares shall together be referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Each series of Shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment"). The Managers or the Board of Managers shall identify the relevant Investment (and liabilities) to which each series of Shares relates.

The proceeds relating to the issuance of Shares of a certain series, regardless of the time of issuance of the Shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend or interest) deriving from the Investment relating to a series of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Managers or the Board of Managers for the Investment established in respect of the relevant series of Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant series of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any series of Shares in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall remain allocated and reserved to the relevant series of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares of the relevant series which the Company may repurchase only from the holder(s) of Shares of such series, to offset any net realised losses with respect to such series, to make distributions to the holder(s) of Shares of such series in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the amount of profits produced by such series of Shares.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder to one vote. Such vote shall be exercised in accordance with the provisions of Article 24 below.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) (if any) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object. Any such fees and expenses shall be equitably allocated to and/or apportioned among the series of Shares outstanding if more than one (1) such series is outstanding.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In making investment or business decisions with respect to the assets and liabilities of a series of Shares, the Managers shall take into account only the benefit or detriment to the shareholders of such series and not the impact of any such decisions on the shareholders of any other series of Shares.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where, according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad, if in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice by the Manager(s) in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person, who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

On matters relating to one (1) or more, but not all, series of Shares only, the shareholders holding a different series of Shares undertake to cast their votes in respect of that series in all circumstances in such a way as would support any resolution on the matter that would be passed if (i) only the votes cast by the shareholders holding the relevant series of Shares in respect of that or those series were taken into account; and (ii) it was assumed that only shareholders holding the relevant series of Shares were entitled to vote. Matters relating to all series of Shares and/or to the Company generally shall be decided by all shareholders.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. The Company shall maintain its books and records in a manner that shows separately the assets and liabilities of each series of Shares. Each shareholder shall be entitled to inspect the books and records of the Company only on matters relating to the series in which such shareholder owns Shares and on matters relating to the Company generally, but not on matters relating to a series in which such shareholder does not own Shares.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The complete annual statutory and/or consolidated accounts of the Company are submitted to all the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

The holder(s) of a series of Shares will have an exclusive right to the proceeds received from the Investment relating to such series of Shares, less any costs or expenses attributable to the relevant Investment. They shall not be entitled to any of the proceeds received from an Investment relating to any other series of Shares.

Distributions by way of (i) dividends, (ii) redemption of Shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation shall be subject to article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies. In case the amounts available for distribution are insufficient to satisfy all distributions under the relevant series of Shares according to the provisions above, the distributions shall be reduced pro rata. Any income, costs or expenses which cannot be allocated to a specific series of Shares shall be allocated to all series of Shares proportionally to the percentage of share capital represented by the relevant series of Shares and shall increase or reduce the proceeds available for distribution to the relevant series of Shares (as applicable).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's Shares have been subscribed and the nominal value of these Shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital (GBP)	number of shares	amount paid-in (GBP)
KAM Credit Investors L.P., prenamed;	115,000.-	115,000	115,000.-
Total:	115,000.-	115,000	115,000.-

The amount of one hundred and fifteen thousand pounds sterling (GBP 115,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand three hundred euros.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

Shareholder's resolutions

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Marc Ciancimino, manager, born on 1st June 1972 in London and having his professional address at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom;
- Mr. Cristobal Cuart, manager, born on 23rd April 1982 in Palma de Mallorca, Spain and having his professional address at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom;
- Dr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz (Germany), and having his professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«KAM Credit Investors L.P.», une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son principal centre d'activités au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, et immatriculée sous le numéro 4890069 à l'Office of the Secretary of State of the State of Delaware,

représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à San Francisco (USA), le 22 novembre 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la « Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales (telles que définies à l'article 5 ci-dessous) ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KAM Credit Investors 3 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère et toute autre forme d'investissements dans de telles sociétés et entreprises (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autre de titres de toute sorte et des prêts ou créances à l'encontre de toute personne qualifiée de client professionnel au sens de la Directive européenne 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir des prêts et financements de toute sorte ou forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés de toute sorte ou forme, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000,-) divisé en cent quinze mille (115.000) parts sociales de série A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

La Société peut émettre des séries de parts sociales supplémentaires. Toutes les séries d'actions émises sont ensemble dénommées les «Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Chaque série de Parts Sociales correspond à un portefeuille spécifique d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Les Gérants ou le Conseil de Gérance devra relever les Investissements (et passifs) pertinents auxquels correspondent chaque série de Parts Sociales.

Les produits relatifs à chaque émission de Parts Sociales d'une certaine série, quel que soit le moment de l'émission des Parts Sociales, ainsi que tout autre fond alloué par les associés (tels que les prêts accordés par les associés à la Société) et tout produit (tel que les revenus, dividendes ou intérêts) résultant d'un Investissement relatif à une série de Parts Sociales sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par les Gérants ou le Conseil de Gérance pour les Investissements établis à l'égard de la série de Parts Sociales pertinente.

Dans les relations entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la série de Parts Sociales pertinente. La Société devra être considérée comme une seule entité juridique.

En plus du capital émis, un compte de la prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toute série de Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le compte de la prime d'émission

doit rester alloué et réservé aux séries de Parts Sociales pertinentes. Le solde de ce compte de la prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de toute Part Sociale de la série pertinente que la Société peut racheter aux détenteurs de Parts Sociales de telles séries, pour compenser toute perte nette réalisée concernant de telles séries, pour les distributions aux détenteurs de telles séries sous la forme de dividendes ou pour affecter des fonds à la réserve légale au prorata du montant des profits produits par de telles séries de Parts Sociales.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Un tel vote doit être exercé conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessous. Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux et les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux assemblées d'associés ou aux auditeurs (le cas échéant) relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un (1) Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société. De tels frais et dépenses doivent être équitablement affectés et/ou répartis entre les séries de Parts Sociales en circulation si plus d'une (1) série est en circulation.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

En prenant des décisions d'investissement ou d'activités à l'égard de l'actif et du passif d'une série de Parts Sociales, les Gérants ne doivent tenir compte que des avantages ou inconvénients pour cette série et non de l'impact de telles décisions sur les associés de toute autre série de Parts Sociales.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur

responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par les Lois, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, sur convocation du (des) Gérant(s) conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à toute assemblée d'associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sur les questions relatives à une (1) ou plusieurs, mais pas toutes, série(s) de Parts Sociales, seuls les associés détenant une autre série de Parts Sociales s'engagent à voter à l'égard de cette série en toute circonstance de manière à appuyer toute résolution sur le sujet qui serait adoptée si (i) seuls les suffrages exprimés par les associés détenant les séries de Parts Sociales de cette ou ces série(s) ont été pris en compte; et (ii) s'il a été supposé que seuls les associés détenant la série de Parts Sociales pertinente disposent d'un droit de vote. Les questions relatives à toutes les séries de Parts Sociales et / ou plus généralement à la Société sont décidées par tous les associés.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. La Société doit conserver ses livres et registres d'une manière qui montre séparément les actifs et passifs de chaque série de Parts Sociales. Chaque associé a uniquement le droit d'inspecter les livres et registres de la Société, sur les questions relatives à la série dans laquelle cet associé détient des Parts Sociales et sur les questions relatives plus généralement à la Société mais pas sur les questions relatives à une série dans laquelle un tel associé ne possède pas de Parts Sociales.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

La version intégrale des comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont soumis à tous les associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque Part Sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Les détenteurs d'une série de Parts Sociales auront un droit exclusif aux produits tirés des Investissements relatifs à cette série de Parts Sociales, déduction faite des coûts ou dépenses imputables aux Investissements concernés. Ils n'ont pas le droit aux produits tirés d'un Investissement relatif à une autre série de Parts Sociales.

Les distributions par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation sont soumises aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales. Dans le cas où les montants disponibles pour la distribution sont insuffisants pour satisfaire toutes les distributions en vertu de la série de Parts Sociales pertinente, conformément aux dispositions ci-dessus, les distributions sont réduites au prorata. Tous revenus, coûts ou dépenses qui ne peuvent être affectés à une série de Parts Sociales spécifique seront affectés à toutes les séries de Parts Sociales au prorata du pourcentage du capital social représenté par les séries de Parts Sociales pertinentes et devront augmenter ou réduire les produits disponibles pour la distribution aux séries de Parts Sociales pertinentes (le cas échéant).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces Parts Sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
KAM Credit Investors L.P., préqualifiée;	115.000,-	115.000	115.000,-
Total:	115.000,-	115.000	115.000,-

Le montant de cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2011.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Jean-Marc Ciancimino, gérant, né le 1^{er} juin 1972 à Londres, ayant son adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres, SW1Y5AD, Royaume-Uni;
- Monsieur Cristobal Cuat, gérant, né le 23 avril 1982 à Palma de Majorque, Espagne, ayant son adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres, SW1Y5AD, Royaume-Uni;
- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14819. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010160472/700.

(100184674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Lipany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.450.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 novembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010160488/21.

(100185198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.751.

—
Transfert de parts sociales

En date du 2 décembre 2010 la société Panattoni Western Fund Sarl a transféré 625 parts sociales de la société LU PC VIII Sarl, correspondant à 50% du capital, à la société Pramerica Property Partners Fund (UK) Limited Partnership, une limited partnership établie en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro LP12615, ayant son siège social à Grand Buildings 1-3 Strand, Trafalgar Square, WC2N 5 HP Londres (Royaume-Uni).

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

LU PC VIII Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010160498/17.

(100185349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Rebrifi SPF S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Rebrifi S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.188.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REBRIFI S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} février 1989, publié au Mémorial Recueil C numéro 187 du 7 juillet 1989.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 15 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 591 du 16 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de REBRIFI SPF S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.»

3. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Adaptation et refonte complète des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «REBRIFI SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «REBRIFI SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à deux millions deux cent cinquante cinq mille euros (EUR 2.255.000,00), représenté par neuf mille quatre-vingt-treize (9.093) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51388. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010160638/221.

(100184645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Neoclides III S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.833.

Par résolutions circulaires prises en date du 5 novembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Guy Friedgen, avec adresse au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 München, Allemagne, de son mandat de «Verwaltungsratsmitglied» avec effet au 1^{er} novembre 2010;

2. nomination de Marco Brehm, avec adresse professionnelle au 3, Rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg au mandat de «Verwaltungsratsmitglied» avec effet au 02 novembre 2010 et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160527/15.

(100184890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Nature and Health Investments SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.893.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet au 13 juillet 2010, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, NATURE AND HEALTH INVESTMENTS SAH, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 5 novembre 2002 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.89.893.

Pour faire-valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

P. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

Maître Alain LORANG

Référence de publication: 2010160531/16.

(100184808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

IS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 94, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.098.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Isabel Maria MOREIRA PENEDA MAIA, employé privé, née à Cumeeira Santa Marta Penaguião (Portugal), le 29 juin 1976, demeurant au 94 rue de la Gare, L-4460 Belvaux.

2) Monsieur Sébastien LALOUPE, employé privé, né à Colmar (France), le 28 juin 1973, demeurant au 107 rue de la Gare, F-57390 Audun-le-Tiche (France).

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «IS DEVELOPMENT S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Isabel Maria MOREIRA PENEDA MAIA, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Sébastien LALOUPE, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 94 rue de la Gare, L4460 Belvaux;
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Pascal YOCHUM, cuisinier, né à Commercy (France), le 26 février 1959, demeurant au 281 rue St. François, F-57390 Audun-le-Tiche (France);

b) Gérants administratifs:

- Madame Isabel Maria MOREIRA PENEDA MAIA, employé privé, née à Cumeeira Santa Marta Penaguião (Portugal), le 29 juin 1976, demeurant au 94 rue de la Gare, L-4460 Belvaux;

- Monsieur Sébastien LALOUPE, employé privé, né à Colmar (France), le 28 juin 1973, demeurant au 107 rue de la Gare, F-57390 Audun-le-Tiche (France).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée et en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des gérants administratifs.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. M. MOREIRA PENEDA MAIA, S. LALOUPE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14605. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010160895/113.

(100185666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Normatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.176.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 8 avril 2010 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010160539/14.

(100185290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 19.786,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.170.

Par résolutions prises en date du 5 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Guy Friedgen, avec adresse au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1^{er} novembre 2010;

2. nomination de Marco Brehm, avec adresse professionnelle au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 2 novembre 2010 et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160545/15.

(100184891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Poudrerie de Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.900.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer,

R.C.S. Luxembourg B 5.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mai 2010.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Louis Ackermann pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2016,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 12 mai 2010.

Pour la société

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN / Monsieur Jean-Pierre HARDT

Président / Vice - Président

Référence de publication: 2010160547/17.

(100184716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Promobe Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 37.353.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMOBE FINANCE", avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 37.353.

laquelle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte avec émotion et profond regret du décès de l'administratrice Madame Neva ROSSI.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la société:

a. - Monsieur Marc STREIBEL, administrateur de sociétés, né à Rocourt (B), le 8 novembre 1964 demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;

b. - Monsieur Daniel GILLARD, administrateur de sociétés, né à Malmédy (B), le 15 décembre 1961 demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Troisième résolution

L'assemblée confirme les mandats de:

a. - Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

b. - Monsieur Aldo BECCA, administrateur de sociétés, né à Valtopina, (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, en tant qu'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Crauthem, le 29 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Les actionnaires

Référence de publication: 2010160625/32.

(100185352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Severn Trent European Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.029.

Le siège social de l'associé Severn Trent Holdings Limited a changé et se trouve à présent au: Severn Trent Centre, 2, St John's Street, CV1 2LZ Coventry, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160659/12.

(100184893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Amega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010161106/10.

(100186040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

A) Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 novembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Pascal Hobler, Administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Maria Dorenkamp, Administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Xavier Pauwels, Administrateur de classe C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Dominique Robyns, Administrateur de classe C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Michael McKeon, Administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 5, Priests' Paddock, HP9 1YL Buckinghamshire, Royaume Uni
- Fiona Brown Smith, Administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au The Little Rectory, NN 11 2NU Northamptonshire, Royaume Uni
- Leonard Graziano, Administrateur de classe A, avec adresse au 950, Camelot Road, 18925 Furlong, Etats-Unis
- David Chester, Administrateur de classe A, avec adresse au 580, Virginia Drive, 19034 Fort Washington, Etats Unis pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160660/28.

(100184894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.882.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 Novembre 2010 que Bertarelli SCA a transféré ses 125 parts sociales à:

- Waypoint Capital Ltd, une société organisée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, VG1110, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Companies Registry sous le numéro 1608832.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Waypoint Capital Ltd 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour Star Cup S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010160665/20.

(100185340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Socamil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.322.

—
Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100134884 05 en date du 02/09/2010

Il convient de rectifier l'adresse du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010160683/14.

(100185120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**United Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. United Properties S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.779.

—
L'an deux mil dix, le vingt-huit octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED PROPERTIES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 28 février 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 89 du 15 mai 1975, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 12779,

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures et désigne comme président et scrutateur Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36 qui désigne comme secrétaire Madame Jannick CHOFFRAY, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36 Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts concernant sa raison sociale
2. Modification de l'objet social et modification conséquente de l'article 4 des statuts
3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle et par conséquent de l'article 15 des statuts
4. Reconduction du commissaire aux comptes
5. Démission et nomination d'administrateurs et décharge

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que plus de la moitié du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour par les convocations par voie de presse qui ont été réalisées de la manière suivante:

- Le 12 octobre 2010 dans le Mémorial C-N° 2140
- Le 12 octobre 2010 dans le JOURNAL- N° 197
- Le 20 octobre 2010 dans le mémorial C-N° 2224
- Le 20 octobre 2010 dans le JOURNAL - N° 203

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'article 1^{ère}, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "UNITED PROPERTIES SPF SA" société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les présents statuts de constitution."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but".

Troisième résolution

L'assemblée modifie l'article 15 des statuts portant la date de l'assemblée générale ordinaire du premier jeudi du mois d'octobre au dernier jour ouvrable du mois de juin et modifie en conséquence l'article 15 des statuts comme suit:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin. A 11.00 heures."

Quatrième résolution

L'assemblée reconduit la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs ainsi que l'administrateur délégué avec effet immédiat, leur accordant décharge pour leur mandat.

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Isabelle HAMER demeurant professionnellement à L9647 Doncols Bohey 36.
- La société PAT HOLDING SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.306, ici représentée par son représentant permanent, Madame Isabelle HAMER, prénommée
- La société ADAMAS S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33450, ici représentée par son mandataire spécial Madame Jannick Choffray domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société "UNITED PROPERTIES SPF SA" société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF;

- 1.- Madame Isabelle HAMER, prénommée
- 2.- La société PAT HOLDING SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.306, ici représentée par son représentant permanent, Madame Isabelle HAMER, prénommée
- 3.- La société ADAMAS S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33450, ici représentée par son mandataire spécial Madame Jannick Choffray domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils nomment comme administrateur délégué, Madame Isabelle HAMER pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Blommaert, B. Herroelen, I. Hamer, J. Choffray, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 novembre 2010 - WIL/2010/935 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 18 novembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010160730/110.

(100184837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

SPL WorldGroup B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 129.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.313.

Transfert de siège

Le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

SPL WorldGroup B.V., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010160692/16.

(100185336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Supercars Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.526.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 31 août 2010

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160698/14.

(100184694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

TMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.243.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100134877 05 en date du 02/09/2010

Il convient de rectifier l'adresse du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010160718/14.

(100185105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Scotsman Group LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.914.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010160977/9.

(100185537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

VR Netze Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

—
Auszug aus dem Protokoll des Gesellschafterbeschlusses vom 1er. Dezember 2010

Es geht aus dem Protokoll des Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VR Netze Luxemburg S.à r.l., mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, vom 1. Dezember 2010 hervor, dass:

- Herr Ferdinand Biermann von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft durch Rücktrittsschreiben vom 30. November 2010 mit Wirkung zum 1. Dezember 2010 zurückgetreten ist.

- Es wurde weiterhin beschlossen, Herrn Johann Heinrich Prahm, geboren am 11. September 1952 in Ostrhauderfehn, Deutschland, wohnhaft in Oberschlesier Str. 43, 48151 Münster, Deutschland, als zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbeschränkte Zeit mit sofortiger Wirkung zu bestellen.

Die Geschäftsführung der VR Netze Luxemburg S.à r.l. setzt sich demnach ab dem 1. Dezember 2010 wie folgt zusammen:

- Herr Winfried Richert
- Herr Martin Schauer
- Herr Johann Heinrich Prahm

Luxemburg, den 1. Dezember 2010.

VR Netze Luxemburg S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010160744/24.

(100184673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—
Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010160985/12.

(100186041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Scotsman Group LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.914.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010160978/9.

(100185738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Vanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161012/9.

(100186113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Mongolian Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 156.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010161018/14.

(100185545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Garage Jang Blom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 157.015.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean BLOM-PETERS, maître-mécanicien, né le 17 septembre 1963 à Ettelbruck, ayant comme adresse professionnelle. L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre, (matr: 1963 09 17 150)

2. Madame Cornélie FISCHBACH, employée, née le 3 février 1962 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle, L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre, (matr: 1962 02 03 141)

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GARAGE JANG BLOM S.A."

Cette société aura son siège social dans la commune d'Ingeldorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera re-transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un garage, l'achat, la vente et la réparation de voitures.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00) Euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix (310,00) Euros chacune.

Les actions sont nominatives. Les co-associés ont un droit de préférence en cas de cession desdites actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve valablement engagée par la signature de l'administrateur-délégué.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés le comparant déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Jean BLOM-PETERS, prénommé	60
Madame Cornélie FISCHBACH, prénommée	40
Total des actions:	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,00) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à 49A, rue de la Sûre, L-9161 Ingeldorf.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Jean BLOM-PETERS, prénommé,
2. Madame Cornélie FISCHBACH, prénommée,
3. Mademoiselle Peggy BLOM-PETERS, employée, née le 27 janvier 1988 à Ettelbruck, ayant comme adresse professionnelle, L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- 3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

La société C.F.N. GESTION S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade (R.C.S. Luxembourg N° B 143.390).

La durée de son mandat est fixée à six ans.

- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Jean BLOM-PETERS, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BLOM - PETERS, C. FISCHBACH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 17 novembre 2010. DIE/2010/11156. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 1^{er} décembre 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010161038/123.

(100184005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

A-Syst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 105.047.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010161318/10.

(100186330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Absolute Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.569.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 1^{er} octobre 2010

L'actionnaire est présent.

L'administrateur a pris la décision suivante:

L'administrateur décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L - 4760 PETANGE au 165 A, Route de Longwy L - 4751 PETANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Au nom de ABSOLUTE BLUE S.A.
Monsieur Patrick NASSOGNE
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010161046/18.

(100184836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Acome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.423.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010162580/15.

(100187844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Agence Immobilière FORIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 34.587.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010161320/10.

(100186204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Asia Capital Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des comptes annuels déposés en date du 4 novembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L100167336.04).

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161324/12.

(100186417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010161372/10.

(100186277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010161373/10.

(100186279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010161376/11.

(100186223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Delta Universe, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.157.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010161399/11.

(100187157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

CMC Card and Management Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 106.420.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.

Pour CMC CARD AND MANAGEMENT CONSULT SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010161377/13.

(100186874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Cool-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 111.362.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.
Pour COOL TEAM SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2010161378/13.

(100186885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Tiger Cats Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010161780/14.

(100186380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Coyote Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.297.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60460 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161380/10.

(100187194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Credit Suisse First Boston Ceramic Partners (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161381/9.

(100186192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Credit Suisse First Boston Ceramic Partners (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161382/9.

(100186198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

CSFB Lux (TTN) Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.561.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161386/9.

(100186245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Dartis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.383.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161395/9.

(100186164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Vanderbilt Clinical Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.081.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of November.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Cowen Healthcare Royalty Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, USA, with tax ID number 26-148-4093, duly represented by its general partner Cowen Healthcare Royalty GP, LLC, a limited liability company existing under the Laws of the State of Delaware, having its registered office at 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, USA,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, USA, with tax ID number 27-180-0883, duly represented by its general partner Cowen Healthcare Royalty GP II, LLC, a limited liability company existing under the Laws of the State Delaware, having its registered office at 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, USA,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Vanderbilt Clinical Sarl" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company's object is also to enter into contracts regarding the financing, coordination, supervision, management and performance of clinical trials. The Company may subcontract all or any part of the performance of these contracts to any third parties

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, of which at least one Class A manager and one Class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Cowen Healthcare Royalty Partners, L.P. represented as stated above, subscribes to eleven thousand nine hundred and five (11,905) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eleven thousand nine hundred and five US Dollar (USD 11,905),

And

Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P represented as stated above, subscribes to eight thousand ninety five (8,095) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eight thousand ninety five US Dollar (USD 8,095).

The amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As Class A manager:

- Claude Lang, Senior Executive, born on 12 October 1953 in Esch-sur-Alzette and domiciled at 45, Cité Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand Duchy of Luxembourg.

As Class B manager:

- Clarke Brannen Futch, Senior Executive, born on 12 February 1967 in Atlanta, Georgia, USA and domiciled at 9 Tinker Lane, Greenwich, CT 06830, USA.

2. The registered office of the Company is located at 49, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour de novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Cowen Healthcare Royalty Partners, L.P., une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite sous le numéro d'identification fiscal 26-148-4093, dûment représentée par son general partner Cowen Healthcare Royalty GP, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P., une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite sous le numéro d'identification fiscal 27-180-0883, dûment représentée par son son general partner Cowen Healthcare Royalty GP II, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 177 Broad Street, Suite 1101, Stamford, CT 06901, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Vanderbilt Clinical Sarl" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut entrer dans des contrats relatifs au financement, à la coordination, à la supervision, à la gérance et à la mise en exécution d'essais cliniques. La Société peut sous-traiter tout ou partie de la mise en exécution de ces contrats à une tierce partie.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art.12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Cowen Healthcare Royalty Partners, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille neuf cent cinq (11.905) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille neuf cent cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.905 USD),

et

Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille quatre-vingt-quinze (8.095) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.095 USD).

Le montant de vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

a. Claude Lang, Senior Executive, né le 12 octobre 1953 à Esch-sur-Alzette et résidant au 45, Cité Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de Classe B:

b. Clarke Brannen Futch, Senior Executive, né le 12 février 1967 à Atlanta, Georgie, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 9 Tinker Lane, Greenwich, CT 06830, Etat-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Lohest, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010161011/519.

(100185534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Deltatecc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6572 Osweiler, Frommbuergerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 66.899.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.
Pour *DELTA TECC Luxembourg SARL*
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2010161400/13.

(100186875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

B.V. Petroleum Assurantie Maatschappij Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.270.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

B.V. Petroleum Assurantie Maatschappij Luxembourg Branch

Christophe Jans

Représentant Permanent de la Succursale

Référence de publication: 2010161982/14.

(100187051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Design und Farbe G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 140.925.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.

Pour *DESIGN UND FARBE GMBH*

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010161401/13.

(100186876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Dufenergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.276.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161406/10.

(100186698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Duva SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Duva Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.529.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161407/11.

(100186550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Europelite B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 107.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161413/9.

(100186409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

RPS FinCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.403.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPS FinCo

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161735/11.

(100187227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Flying Passion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.371.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010161458/12.

(100187103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hair Design Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.057.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.

Pour HAIR DESIGN SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010161491/13.

(100186935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hamm.Ben.Fica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.549.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.
Pour *HAMM.BEN.FICA SARL*
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2010161492/13.

(100186936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Pour: *SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010162855/16.

(100188070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Heider Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.731.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2010.

Pour *HEIDER TANKSCHIFFFAHRT SARL*

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010161501/13.

(100186937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Techcarbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 144.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161791/9.

(100186856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Trade-Comm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 54.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161803/9.

(100186612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.
